

# Comment utiliser le logotype de la ville de Saint-Étienne ?

Le partenariat qui lie votre établissement, votre manifestation ou votre projet à la ville de Saint-Étienne implique que vous adoptiez son nouveau logotype sur vos supports<sup>(1)</sup> de communication (affiches, brochures d'information, flyers, annonces presse, dossiers de presse, films promotionnels, panneaux de présentation...).

Afin de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les conditions d'usage du logotype ville de Saint-Étienne, ce document précise les codes couleurs qui sont les siens, sa réduction maximale ainsi que son positionnement quand il est utilisé dans le cadre de co-partenariats. Il illustre aussi, à travers 2 ou 3 « exemples », les applications à proscrire.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ces différentes indications et vous invitons à télécharger<sup>(2)</sup> le logotype de la ville de Saint-Étienne sur [www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr) (rubrique Votre mairie / le logo).

En cas de difficulté dans la mise en œuvre, merci de prendre contact avec la direction de la Communication de la ville de Saint-Étienne par téléphone au 04 77 48 63 52 ou par mail [jean-louis.colomb@saint-etienne.fr](mailto:jean-louis.colomb@saint-etienne.fr)

(1) vous référer à votre convention de partenariat

(2) nous vous rappelons que le téléchargement du logo est réservé au seul usage des professionnels (agences de communication, imprimeurs...) réalisant des supports de communication au profit d'organismes bénéficiant d'une subvention de la ville de Saint-Étienne. Pour mémoire, l'utilisation du logotype ville de Saint-Étienne est strictement réglementée et subordonnée à une autorisation écrite préalable (une convention de partenariat comportant ces mentions constituant le document le plus approprié).

Le logotype de la ville de Saint-Étienne ainsi que le monogramme font l'objet d'un dépôt à l'INPI (enregistrés sous les numéros suivants : logo : 04 3 304 573 / monogramme : 04 3 304 571) permettant à l'institution de protéger au mieux de ses intérêts son utilisation. La direction de la communication de la ville de Saint-Étienne a en charge le contrôle des usages du logotype dans le cadre normatif de la présente charte.

ville de  
**Saint-Étienne**  
L'expérience design

## TAILLE MINIMUM



## LES 2 COULEURS DU LOGO



**PANTONE** 1945 C  
**QUADRI** cyan 0 - magenta 100 - jaune 56 - noir 19  
**RVB** rouge 163 - vert 0 - bleu 65



**PANTONE** 5195 C  
**QUADRI** cyan 72 - magenta 90 - jaune 75 - noir 15  
**RVB** rouge 79 - vert 48 - bleu 62

## QUADRICROMIE ET RÉSERVE

ville de  
**Saint-Étienne**  
L'expérience design

ville de  
**Saint-Étienne**  
L'expérience design

## NOIR ET RÉSERVE

ville de  
**Saint-Étienne**  
L'expérience design

ville de  
**Saint-Étienne**  
L'expérience design

## LE LOGOTYPE \_ USAGES

### FOND IMAGE QUADRI

L'utilisation du logo (qu'il soit en réserve blanche, en noir ou tel quel) sur un fond quadri rend sa lecture très difficile. Il est par conséquent nécessaire de le centrer systématiquement dans un rectangle blanc.



### FOND APPLAT COULEUR

Le logo sera toujours en réserve blanche sur une couleur foncée.



Sur une couleur claire, il sera utilisé tel quel.



## LE LOGOTYPE \_ INTERDITS



Sur un fond image quadri le logo doit impérativement être en quadri sur un rectangle blanc (cf. recto).



Le logo est une image inaltérable et ne peut être reconstruit typographiquement, redessiné ou déformé.



Ne pas utiliser le logo noir sur un fond clair (quand le document est imprimé en quadri)



Ne pas utiliser le logo en filaire (outline)



Ne pas changer la couleur du logo ni ses valeurs

## LE LOGOTYPE \_ CO-SIGNATURES



Exemple sur une affiche 40 cm x 60 cm



Exemple sur une affiche 60 cm x 40 cm

